

2017 DAC 612 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Michel-Lévy
1 boulevard du Montparnasse (6e).

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Michel-Lévy 1 boulevard du Montparnasse à Paris 6e;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Michel-Lévy 1 boulevard du Montparnasse à Paris 6e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Simone Michel-Lévy (1906-1945) Entrée en résistance dès 1940 Un des membres les plus actifs du réseau des PTT Arrêtée et torturée en 1943 Déportée à Ravensbrück en 1944 Affectée à l'usine d'armement de Holleischen Condamnée à mort pour sabotage Elle est exécutée le 13 avril 1945 Une des 6 femmes compagnons de la Libération».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 884 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, AP04009